# COMMISSION SPORTIVE

PV N°11 du 5 novembre 2026

Présents en distanciel : R. LEYDIER, F. FOURNAT, P. LESCOP

**Match US2MR 2 / Riotord en Séniors D3 Poule C du 25/10/2026**

Objet : Réserve technique d'après match du club de l'US2MR formulée par mail du club le lundi 26/10/2026.

Intitulé de la réserve d'après-match :
«Info suite réserves techniques match D3 US2MR-Riotord
Bonjour,
En tant que membre du bureau et personne présente au match hier à Montfaucon, je tenais à donner ma version des faits par écrit.
Match important entre 2 équipes de D3 mal placées.
La 1ere mi -temps se passe relativement bien, rien a signaler, et même un très bon arbitrage à souligner.
En deuxième mi -temps un fait de jeu va faire basculer le match, sur un geste anodin, un joueur adverse "tire" du milieu de terrain,le ballon retombe sur le filet au dessus de la barre transversale et roule jusqu' à un "trou" dans l'angle du filet et tombe dans la cage.
Notre gardien et capitaine, fait le tour pour récupérer le ballon et s'aperçoit qu'il est dans la cage, il récupère le ballon et le pose pour la sortie de but, bien sûr à ce moment là aucun joueurs ou dirigeants ou personnes sur la touche côté du club de Riotord ne manifeste quoi que ce soit, jusqu' à ce que l'arbitre siffle but.
A partir de là, il y a une période plus tendue qui s'installe, le jeu est arrêté plusieurs minutes, quelques spectateurs du club de montfaucon (il y a aussi un dirigeant) qui sont côté de la cage essaie d'expliquer à l'arbitre que la ballon est bien passé par dessus la cage.
Notre portier (et capitaine) prend le ballon et montre le trou en faisant passer la balle mais l'arbitre refuse de se déplacer et estime ne pas pouvoir revenir sur sa décision.
Le juge de touche du club de Riotord dit aux spectateurs que le ballon était bien passé au-dessus, l'arbitre se met finalement à douter et va lui demander, celui-ci répond qu'il n'a rien vu.
L'arbitre veut faire reprendre le match mais déjà les 2 équipes demande à ce que le filet soit réparé, le délégué Mr Samuel qui a constaté le trou, répare le filet.
L'incident rend la fin de match déplorable, l'arbitre n'est plus dans son match comme les joueurs, celui va finir à 4 ou 5 cartons jaunes , 1 carton rouge et même un joueur gravement blessé chez nous pour rien arranger, même si la faute sur celui ci n'est pas un "attentat".
Forcément nous n'avons pas de problème avec le club de Riotord, que le juge de touche ne dise rien malheureusement fait partie du jeu, mais au niveau de l'arbitre je ne sais pas si il a contrôlé les filets au début de match ou à la mi temps, qu'il ne constate pas le trou au moment de cette action n'est pas normal, surtout que lorsque il n'y a pas de célébration de quiconque, à mon avis c'est bien que tout le monde à bien vu...

Nous vous laissons la gestion de ce litige, perdre au football fait partie du jeu mais perdre de cette manière n'est pas acceptable, surtout que ce n'est pas sans conséquence
Salutations sportives»

Considérant qu'aucune réserve technique n'apparait sur la feuille de match mais seulement une observation d'après-match.

Considérant que la Commission Départementale Sportive et Règlements a pris connaissance de la demande de l'US2MR et conformément à **l'Article 146 alinéa 1a des règlements généraux de la FFF irrecevable**.

*« **Article - 146 Réserves techniques***
*1. Les réserves visant les décisions de l'arbitre, dites réserves techniques, doivent pour être valables :*
*a) être formulées par le capitaine plaignant à l'arbitre, à l'arrêt du jeu qui est la conséquence de la décision contestée si elles concernent un fait sur lequel l'arbitre est intervenu »*

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Les frais de procédure d'un montant de **35 €** sont à la charge du club de l'US2MR.

***MODALITES DE RECOURS***
***Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la Commission d'Appel selon les dispositions de l'article 3.1.1.d du Règlement disciplinaire dans un délai de 7 jours à compter de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 3.4.1 du Règlement disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F.***

Le Président : Richard LEYDIER